CPR INVEST - HYDROGEN - A EUR - ACC

LU2389405080

ACTIONS 31/10/2026

Communication publicitaire - Avant toute souscription, veuillez prendre connaissance du Document d'Informations Clés et du prospectus

Objectifs et Politique d'investissement (Source : Amundi) *

L'objectif du Compartiment est de surperformer les marchés boursiers mondiaux sur la période de détention recommandée (au moins cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés impliquées dans n'importe quelle partie de l'économie de l'hydrogène. L'hydrogène et ses dérivés offrent une alternative à faible teneur en carbone aux combustibles fossiles utilisés dans l'industrie et le transport. Cependant, la production actuelle d'hydrogène est essentiellement basée sur un processus qui émet des gaz à effet de serre. Par conséquent, le Compartiment soutient non seulement le développement de l'utilisation de l'hydrogène dans l'industrie et le transport, mais aussi la décarbonation de sa production par le biais du captage du carbone et du développement de méthodes de production à faibles émissions. Ces dernières comprennent l'électrolyse, qui est encore à un stade précoce de développement, ainsi que la pyrolyse et l'exploitation de dépôts géologiques, qui sont encore à l'étude. De manière générale, l'économie de l'hydrogène est encore à un stade précoce. Elle est donc rarement significative dans les comptes des sociétés. Le Compartiment investit dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène, de la production à l'utilisation, y compris dans les infrastructures de stockage, de transport et de distribution. L'investissement durable du Compartiment est axé sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement en sélectionnant les investissements comme décrit ci-dessous. Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme décrit plus en détail à la section 4.9 « Aperçu de la politique d'investissement responsable » du Prospectus. L'approche de la Société de gestion consiste à limiter l'univers d'investissement du Compartiment à un ensemble d'actions dont l'éligibilité a été déterminée avec précision par le biais d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs (participation aux projets). Cet univers est filtré par des critères d'exclusion extra-financiers généraux (controverses, notes ESG) et des sous-critères liés au thème et à ses objectifs (émissions de carbone, gestion de l'eau, santé et sécurité, communautés locales et droits humains). Le portefeuille est construit sur la base de 2 ambitions : 1) soutenir le développement coordonné de l'ensemble du secteur ; 2) accorder une attention particulière aux « pure players » de notre univers. La construction du portefeuille repose sur 4 piliers de la chaîne de valeur : Énergie propre : Ce pilier rassemble les développeurs d'énergies renouvelables et décarbonées (nucléaires). Il représentera une exposition maximale de 30 % du portefeuille. Toutefois, étant donné que cela ne représente qu'une exposition indirecte au secteur, nous limitons notre exposition à celui-ci. Technologies et composants : ce pilier comprend les fabricants d'équipements essentiels pour la production d'hydrogène ; Production, stockage, transport et distribution ; Utilisateurs Enfin, la Société de gestion vise à mesurer la quantité de carbone évitée. Malheureusement, une telle mesure se heurte à des limites méthodologiques. Les informations ne sont pas disponibles. Les acteurs du développement de ce secteur sont des sociétés industrielles. Cela donne à l'univers d'investissement du Compartiment une intensité carbone supérieure à celle de l'indice MSCI ACWI. La construction de l'univers de l'investissement est améliorée en excluant les compagnies basées sur l'approche ESG de la Société de gestion (utilisant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) : - les notes ESG globales d'Amundi les plus basses (c'est-à-dire F et G sur une échelle de A à G) ;- les controverses ESG considérées graves ; Au moins 90 % des actions du portefeuille ont une note ESG. La Société de gestion s'engage à s'assurer que la note ESG du Compartiment est supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après exclusion d'au moins 20 % des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG. En outre, le Compartiment exclut les sociétés jugées non compatibles avec l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement climatique. Le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de tout pays, sans contraintes de capitalisation. Parmi cette proportion de 75 % de ses actifs, le Compartiment peut investir dans des actions A chinoises via Stock Connect dans un maximum de 25 % de ses actifs. Les instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment est activement géré. Le Compartiment peut utiliser un Indice de référence a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les catégories d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un tel Indice de référence qui limite la construction du portefeuille. Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

/!\ ***Important : Le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s)***. L'investissement promu concerne l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent donné, tel qu'un immeuble ou des actions d'une société, étant donné que ceux-ci sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le fonds.

* Il s'agit de la politique d'investissement mentionnée dans le document d'informations clés.

Veuillez vous reporter à la Politique générale d'Investissement Responsable de CPR ASSET MANAGEMENT et la Déclaration relative à la mise en application du Réglement SFDR disponibles via le lien https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg.
La décision de l'investiseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds.
Rien ne garantit que les considérations ESG améliore la stratégie ou la performance du fonds. Le fonds reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable.

CPR INVEST - HYDROGEN - A EUR - ACC

ACTIONS 31/10/2026

Indicateur synthétique de risque (Source : Fund Admin)

1 2 3 **4** 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque n'est pas garanti et peut evoluer dans le temps. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Invest.

Tous les investissements comportent des risques et la valeur des investissements peut varier à la hausse comme à la baisse. Les informations sur les risques contenues dans ce document sont destinées à donner une idée des risques principaux et importants associés à ce fonds. Pour plus d'information sur les risques, veuillez consultez le prospectus et le DIC disponible : www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds

Frais (Source : Groupe Amundi)

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques : commissions liées aux résultats (Source : Groupe Amundi)

15,00 % annuel de performance au-delà de celle de l'actif de référence. 15 % de la différence entre l'actif net de la Catégorie d'actions et l'Actif de référence. Indicateur de performance : MSCI ACWI en USD. Méthodologie de l'AEMF depuis le 1er janvier 2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée.
Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.
La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Coûts récurrents prélevés chaque année (Source : Groupe Amundi)

Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation : 1,96%
Coûts de transaction : 0,47%

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie (Source : Groupe Amundi)

Frais d'entrée (maximum) : 5,00%
Frais de sortie (maximum) : 0,00%
Frais de conversion : 5,00 %
Swing Pricing : Oui

Les informations sur les coûts peuvent ne pas être exhaustives et le Fonds peut induire d'autres dépenses. Pour de plus amples informations sur les coûts, frais et autres dépenses, veuillez consulter le Prospectus et le DIC PRIIPS disponibles sur www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds

Caractéristiques *(Source : Groupe Amundi)*

Données clés (Source : Groupe Amundi)

Valeur Nette d'Inventaire (VNI) : 130,37000 (EUR)
Actif géré : 557,74 (millions EUR)
Date de la VNI et de l'actif géré : 30/10/2026
Valorisation : Quotidienne
Code ISIN : LU2389405080
Devise de référence de la classe : EUR
Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT (nationalité française)

Caractéristiques principales (Source : Groupe Amundi)

Date de création du compartiment/OPC : 30/11/2021
Date de création de la classe : 30/11/2021
Date de la première VNI : 30/11/2021
Affectation des résultats : Capitalisation
Souscription minimum : 1 dix-millième part(s)/action(s)
Investissement recommandé au moins pendant : 5 ans
Forme juridique : Compartiment de SICAV
Droit applicable : de droit Luxembourgeois
Norme européenne : OPCVM

CPR INVEST - HYDROGEN - A EUR - ACC

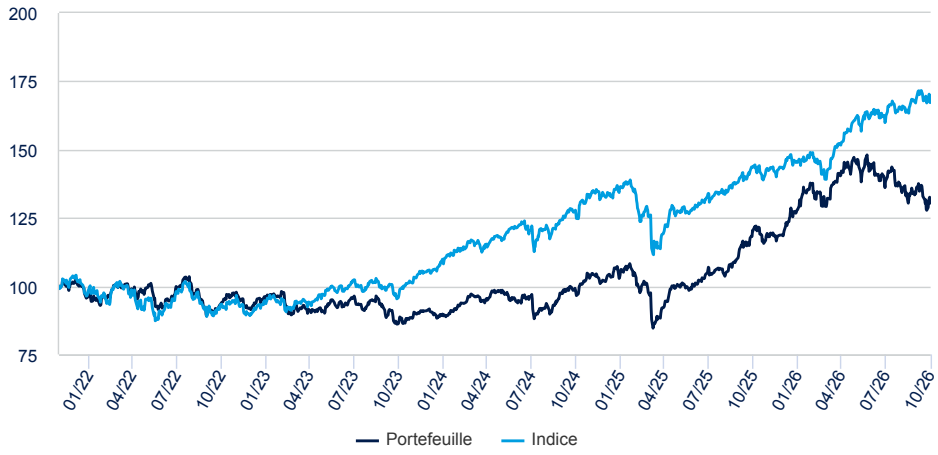
ACTIONS

31/10/2026

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Indice : MSCI ACWI

Evolution de la valeur nette d'inventaire (base 100) du 30/11/2021 au 30/10/2026 (Source : Fund Admin)



Performances annualisées (Source : Fund Admin)

Depuis le	1 an 31/10/2025	3 ans 31/10/2023	5 ans -	10 ans -
Portefeuille	7,88%	14,55%	-	-
Indice	16,19%	20,10%	-	-
Ecart	-8,31%	-5,54%	-	-

PERFORMANCES NETTES PAR ANNÉE CIVILE *(Source : Fund Admin)*

	2025	2024	2023	2022	2021
Portefeuille	15,94%	11,98%	-0,22%	-9,53%	-
Indice	7,86%	25,33%	18,06%	-13,01%	-
Ecart	8,08%	-13,35%	-18,28%	3,48%	-

Volatilité (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans
Volatilité du portefeuille	14,48%	14,05%
Volatilité de l'indice	10,19%	11,64%

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. Plus la volatilité est élevée, plus le risque est élevé.

PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

*(Source : Groupe Amundi) **

	Poids (PTF)
SIEMENS ENERGY AG	4,97%
AIR LIQUIDE SA	4,17%
SCHNEIDER ELECT SE	4,16%
LINDE PLC	3,93%
EATON CORP PLC	3,53%
INGERSOLL-RAND INC	3,48%
IBERDROLA SA	3,47%
SIEMENS AG-REG	3,46%
ANGLO AMERICAN PLC GBP	3,37%
E.ON SE	2,78%

* Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné. Il se peut que les OPC présentés dans le portefeuille ne soient pas offerts en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement.

SYNTHESE *(Source : Groupe Amundi)*

	Portefeuille
Exposition Actions	95,18%
Nombre d'émetteurs (hors liquidités)	47

Toutes les performances ci-dessus sont calculées sur la base des valeurs nettes d'inventaire dans la devise de référence de la classe (l'Euro), dividendes réinvestis. Les rendements et l'évolution de la valeur nette d'inventaire cités ont trait aux années écoulées et ne constituent pas un indicateur fiable du rendement futur. Les performances sont affichées hors frais et commissions à la charge de l'investisseur. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Les rendements annuels couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. L'évolution graphique de la valeur nette d'inventaire est établie sur l'hypothèse que la valeur nette d'inventaire et la valeur de l'indice sont égales à 100 à la date de début du graphique, afin de les rendre comparables.
Les rendements sont calculés hors taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge et le régime fiscal en question s'applique à ce type de personne.

Notation Morningstar ©

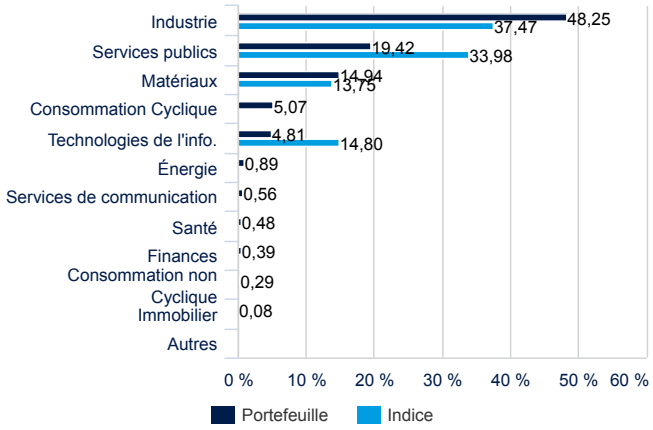
CPR INVEST - HYDROGEN - A EUR - ACC

ACTIONS 31/10/2026

Composition du portefeuille (à titre d'illustration uniquement - Source : Groupe Amundi)

REPARTITION SECTORIELLE

*(Source : Groupe Amundi) **



* En pourcentage de l'actif

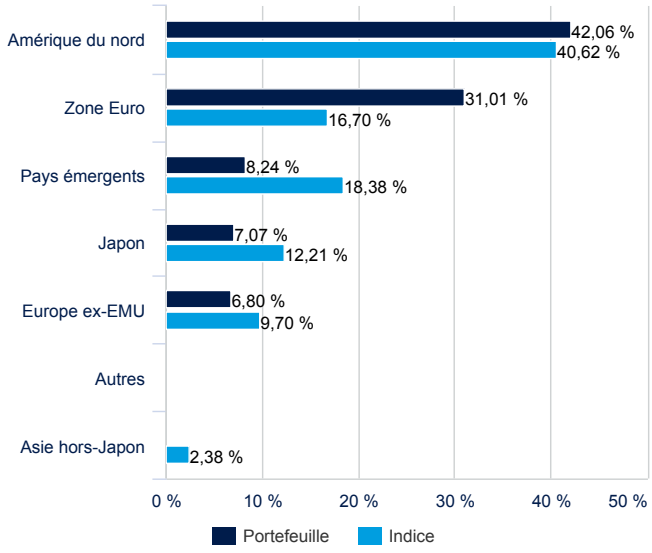
* Consommation Cyclique : secteur présenté dans la classification GICS ou Global Industry Classification Standard. Ce secteur comprend notamment l'automobile, les biens de consommation durables (biens destinés à offrir des services utiles à un consommateur par une utilisation répétée sur une période prolongée) ou encore les médias. Il s'agit là des secteurs qui évoluent de façon cyclique, au rythme de la conjoncture économique.

* Consommation Non Cyclique : se dit des dépenses de consommation non impactées par des cycles structurelles de l'économie. Que l'économie soit en forte croissance ou en récession, ces secteurs ne sont pas particulièrement touchés et poursuivent leur croissance de façon classique

* Matières Premières : Ce secteur comprend notamment les producteurs, transformateurs, distributeurs de papiers, aluminium, fer, métaux ainsi que les Sociétés d'explorations, d'extractions, de productions de minéraux (charbon, pierres précieuses, argent, or).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

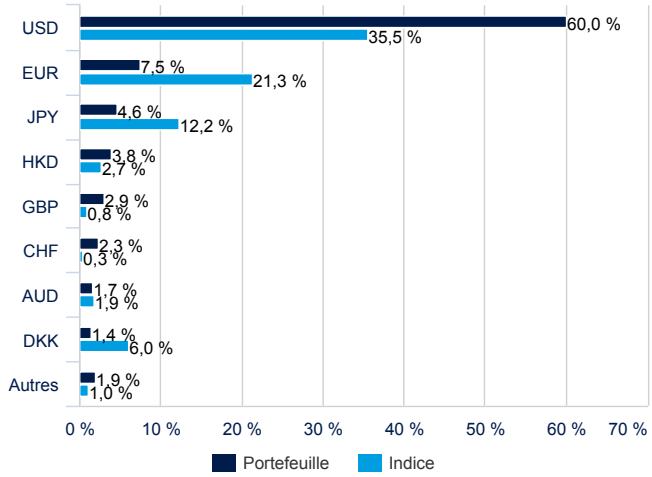
*(Source : Groupe Amundi) **



* En pourcentage de l'actif – avec prise en compte des produits dérivés.

EXPOSITION PAR DEVISE

*(Source : Groupe Amundi) ***



** En pourcentage de l'actif – avec couverture de change

Fiscalité (Source : Groupe Amundi)

Parts de capitalisation
Compartiment susceptible d'investir plus de 10 % en créances : non
Fiscalité (résidents belges). T.O.B. [en cas de rachat et en cas de passage d'un compartiment de capitalisation vers un autre compartiment de capitalisation ou de distribution]: (ou de distribution ne portant pas sur la totalité du produit net) :1,32 % (max. 4000 EUR).
Précompte mobilier :
- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:
• si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ;
• à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.
- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Parts de distribution
Précompte mobilier :
- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:
• précompte mobilier libératoire de 30% sur la distribution de dividendes.
• si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera également dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ; à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.
- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter vos conseillers financiers et fiscaux habituels.

Note Générale (Source : Groupe Amundi)

La durée du compartiment est illimitée. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être la seule base d'évaluation d'un quelconque investissement. Tout investissement dans le Compartiment doit être fait conformément à la documentation juridique en vigueur (documentation d'information clé disponible en français, prospectus disponible en français sur le site www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds), et, le cas échéant, de la grille tarifaire appliquée par le distributeur, ainsi que les statuts et les rapports (semi-) annuels, disponibles gratuitement en français, sur demande, auprès de CPR ASSET MANAGEMENT, de Caceis Bank, Belgium Branch et du distributeur. **Avant toute décision d'investissement, veuillez lire attentivement la documentation d'information clé et le prospectus disponibles sur le site www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds ou auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique, Caceis Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C boîte 320, 1000 Bruxelles.** La Valeur Nette d'Inventaire (VNI) est publiée sur le site Internet www.fundinfo.com. Pour toute plainte, veuillez contacter Caceis Belgium qui assure également le service de plainte (coordonnées ci-dessus). Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter l'Ombudsman en conflits financiers à l'adresse suivante: Ombudsfin asbl - North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

Note concernant le swing pricing (Source : Groupe Amundi)

Compartiment éligible au mécanisme de swing pricing : Oui
Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents, un mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement peut être appliqué pour certains fonds. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Nette d'Inventaire. Par conséquent, la Valeur Nette d'Inventaire sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif). Normalement, les ajustements de la VNI ne dépasseront pas 2 % de la VNI originale. Pour plus d'information, veuillez-vous référer au prospectus.

Avertissement

CPR Invest - Hydrogen (le « Compartiment »), un compartiment de CPR INVEST (la « SICAV »), un organisme de placement collectif en valeurs mobilières régi par la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, constitué sous la forme d'une «société d'investissement à capital variable» inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B-189.795. Le siège social de la SICAV est établi au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne garantit pas les performances futures et qu'ils risquent, le cas échéant, de perdre le montant initialement investi. Les rendements passés peuvent être trompeurs. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et de la variation du taux de change de la devise dans laquelle le Compartiment est investi lorsque celle-ci diffère de la devise de l'actionnaire. L'accès aux informations ci-contre ne pourra pas être autorisé à toute personne soumise à des restrictions, tels que les ressortissants des Etats-Unis. Ce document ne peut être copié, reproduit ou distribué, intégralement ou partiellement, sans l'accord préalable de CPR ASSET MANAGEMENT. Les informations contenues dans ce document, sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande. Un resumé des droits des investisseurs et de l'accès à des mécanismes de recours collectif sont disponibles, en français, sur la page "Informations règlementaires", dans le paragraphe "Directives droits des actionnaires 2" via le lien suivant:https://www.cpr-am.fr/Local-content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires. La société de gestion peut retirer la notification des modalités prévues pour la commercialisation de parts, y compris, le cas échéant, de catégories d'actions, dans un État membre vis-à-vis duquel il a procédé à une notification.